



Les pratiques d'élevage dans les exploitations de volailles en Pays de la Loire

Présence de parcours, taille des élevages, surface des bâtiments et volumes de production différencient significativement élevages sous signe de qualité et élevages de volailles de chair standard. Les pratiques restent cependant proches dans la gestion des effluents, la biosécurité, le traitement des bâtiments, l'utilisation des médicaments vétérinaires et la santé animale.

En 2017, la région des Pays de la Loire concentre plus du quart de la production nationale de volailles, se situant ainsi au second rang après la Bretagne. L'enquête « Pratiques d'élevage », qui s'est déroulée en 2016, aborde de nombreux domaines : gestion des effluents, alimentation des animaux, pratiques sanitaires, soins aux animaux et main d'œuvre (cf. encadré p.6). En élevage avicole, elle a été menée auprès d'exploitations disposant de poulets de chair, de poules pondeuses ou de dindes.

La région se situe au premier rang pour la production avicole sous signe de qualité avec, en 2018, 42 % des abattages nationaux de poulets de qualité et 38 % du cheptel de poulets de chair en agriculture biologique. L'enquête permet de distinguer, au sein des volailles de chair, les élevages de poulets sous signe de qualité (bio, Label Rouge, AOP, IGP ...) et les élevages de volailles standard (poulets ou dindes). De fait, les modes et volumes de production diffèrent sensiblement : on compte à l'enquête

en moyenne trois bandes d'animaux par an en poulets sous signe de qualité, deux en dindes et cinq en poulets standard. Les surfaces moyennes des bâtiments et le nombre d'animaux par exploitation induisent des effectifs d'animaux par m² qui varient du simple au double pour les poulets (figure 1). En 2015, les volumes de production des poulets de qualité ou standard par exploitation sont sans commune mesure : 30 000 têtes par an en poulets de qualité pour 196 000 têtes par an en poulets standard.

Figure 1 : Caractéristiques des types d'élevages de volailles enquêtés en Pays de la Loire

	Nombre moyen d'animaux par exploitation	Production annuelle moyenne (en têtes)	Nombre de lots par an	Nombre moyen de places par bâtiment	Surface moyenne des bâtiments par exploitation (m ²)	Nombre d'animaux par m ²
Poulets de qualité	9 759	29 748	2,9	4 091	374	10
Volailles standard						
dont poulets	34 427	195 773	4,8	19 556	881	20
dont dindes	10 256	20 774	1,9	7 096	944	7

Source : Agreste enquête Pratiques d'élevage 2015

Une production avicole en complément d'ateliers bovins

Près des deux tiers des exploitations de volailles de chair enquêtées en Pays de la Loire disposent d'autres ateliers d'élevage ; neuf fois sur dix, il s'agit d'ateliers d'élevage bovins. La typologie des exploitations avicoles réalisée à partir des résultats du recensement agricole de 2010 indiquait déjà que la volaille de chair était principalement produite dans des exploitations où l'activité volaille n'était pas dominante en termes de temps de travail.

Dans 16 % des cas, l'exploitation avicole est co-gérée avec une autre exploitation (en termes de fourniture d'alimentation ou de possibilité d'épandage par exemple) dépendant du même chef d'exploitation ; cette proportion est plus élevée que dans les autres principales régions de production. En volailles standard, les deux tiers des éleveurs sont en contrat avec un intégrateur, deux fois plus qu'en poulets sous signe de qualité. Ces intégrateurs, qui fournissent à

l'éleveur certains moyens de production (dans la plupart des cas l'alimentation et les poussins) sont liés le plus souvent aux grands groupes volaillers régionaux (Terrena, LDC, CAVAC). Deux fois sur trois, l'exploitation est engagée dans une démarche de production sous contrat avec un distributeur (trois fois sur quatre en poulets de qualité). En poulets sous signe de qualité comme en volailles standard, seuls 5 % des élevages enquêtés pratiquent de la vente directe.

Plus de bâtiments, mais plus petits, pour les poulets sous signe de qualité

En 2015, en Pays de la Loire, les 1 245 élevages de poulets sous signe de qualité représentés dans l'enquête regroupent plus de 3 200 bâtiments, soit 2,6 bâtiments par exploitation. C'est un peu plus que pour les poulets standard ou dindes (2,1 bâtiments par exploitation) car le parc de production « qualité » comprend plus de petits ateliers. En poulets sous signe de qualité, la présence de deux ou trois bâtiments concerne les trois quarts des élevages, tandis que plus des trois quarts des élevages de poulets standard ne disposent que d'un ou deux bâtiments (figure 2).

Les bâtiments pour poulets de qualité

disposent en moyenne de 4 000 places (de fait, le cahier des charges Label Rouge, par exemple, impose un maximum de 4 400 poulets par bâtiment) ; la moyenne est de près de 20 000 places par bâtiment pour les poulets standard, soit cinq fois plus, et 7 000 pour les dindes. La part des bâtiments pouvant accueillir plus de volailles est très faible en poulets sous signe de qualité (4 % des élevages) ; en volailles standard, un bâtiment sur cinq pourrait accueillir plus d'animaux.

La surface moyenne des bâtiments est de 374 m² en poulets sous signe de qualité, plus qu'en France (267 m² en moyenne) du fait de surfaces moyennes moindres dans certaines régions comme

la Nouvelle-Aquitaine. En élevages standard, elle est proche de 900 m², similaire à celle du niveau national. En raison de la taille des élevages, du nombre de bâtiments par exploitation et des contraintes liées aux cahiers des charges, neuf bâtiments ligériens sur dix font entre 200 et 500 m² en poulets sous signe de qualité (le cahier des charges Label Rouge, par exemple, plafonne à 400 m² la surface utilisable maximale de chaque bâtiment d'élevage), tandis qu'en poulets standard ou dindes, huit bâtiments sur dix font plus de 500 m². En qualité comme en standard, 56 % des bâtiments datent d'après 2000 (année de construction ou de rénovation majeure).

Figure 2 : ventilation du nombre de bâtiments selon le type de production de poulets en Pays de la Loire

Nombre de bâtiments / exploitation	1 bâtiment	2 bâtiments	3 bâtiments	Plus de 3 bâtiments	Surface moyenne (m ²)
En élevages de poulets de qualité	10 %	48 %	27 %	15 %	374
En élevages de poulets standard	46 %	31 %	13 %	10 %	892

Source : Agreste enquête Pratiques d'élevage 2015

En volailles de qualité, parcours obligatoire et aération naturelle

Dans tous les bâtiments, le sol est recouvert d'une litière, en paille le plus souvent. En poulets de qualité, neuf bâtiments sur dix ont un sol en terre battue (sept sur dix en poulets standard, et huit sur dix en dindes). Le parcours est un des éléments caractéristiques forts de la production de volailles « de qualité » (et obligatoire pour toutes les volailles sous label). Trois fois sur quatre le parcours est associé à chaque bâtiment, et pour l'essentiel aménagé avec des arbres. La surface moyenne du parcours est de 31 000 m² par élevage, comme en France. C'est moins qu'en Nouvelle-Aquitaine (41 700 m²) mais plus

que dans les autres principales régions de production (Bretagne, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes). Ramenée à la surface du bâtiment ou au poulet, la surface du parcours est légèrement inférieure en Pays de la Loire à celle observée en France. Ces deux ratios sont les plus élevés en Nouvelle-Aquitaine. A 40 jours en moyenne, les poulets sous signe de qualité ont accès à l'extérieur. La durée journalière moyenne d'accès à l'extérieur varie avec les saisons, et diffère peu d'une région à l'autre (figure 3).

L'aération naturelle (statique) concerne

neuf élevages sous signe de qualité sur dix (obligatoire en Label Rouge), tandis que les élevages standard se partagent pour moitié entre aération naturelle et aération mécanique, plus nécessaire et performante dans les grands bâtiments. Sauf pour la sonde de température, présente dans la plupart des élevages, les équipements sont plus fréquents en élevages standard : brumisation, présence de néons, d'échangeurs thermiques, de groupes électrogènes ou de sondes d'hygrométrie. Leur présence augmente avec la taille de l'élevage. Quelle que soit la production, le chauffage au gaz est plébiscité.

Figure 3 : durée journalière moyenne d'accès à l'extérieur des poulets sous signe de qualité

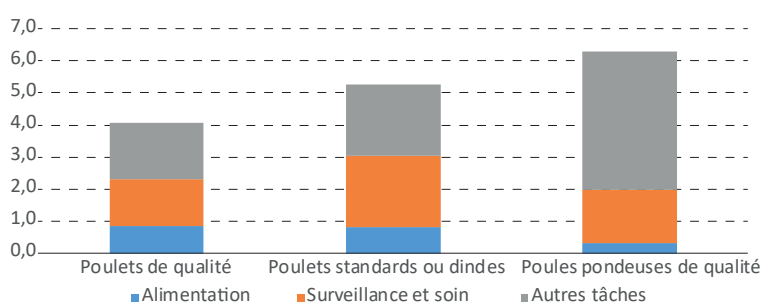
Accès à l'extérieur des poulets sous signe de qualité	En hiver	Au printemps	En été	En automne
Durée journalière moyenne (en h/jour)	9	11	14	10

Source : Agreste enquête Pratiques d'élevage 2015

Un temps de soins et de surveillance supérieur en élevages standard, en lien avec la taille de l'élevage

Dans toutes les régions, la surveillance des volailles s'effectue plusieurs fois par jour. En Pays de la Loire, le temps moyen de surveillance et de soins des volailles de chair est estimé à 1h50 par jour, soit 40 % du temps total dédié à l'atelier volailles (figure 4). Il est plus élevé dans les élevages de volailles standard (2h15) que dans les élevages de poulets sous signe de qualité (1h30) ; soit 50 % de plus, pour une production six fois plus importante. D'ailleurs, en raison de la

Figure 4 : nombre d'heures de travail par jour en élevage avicole



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

taille de l'élevage, cette activité mobilise une seule personne dans la plupart des élevages de poulets sous signe de qualité, alors que la présence d'au moins deux personnes est nécessaire dans un quart des élevages de volailles standard. Le temps passé pour la surveillance et les soins croît avec la taille de l'élevage. C'est moins le cas pour le temps consacré

à l'alimentation : 50 minutes en moyenne par jour, quel que soit le type d'élevage, cette durée pouvant être plus élevée les premiers jours. Enfin, le temps consacré aux « autres tâches » est similaire à celui consacré aux soins et à la surveillance ; cela concerne l'enlèvement des volailles, les opérations de curage / paillage / nettoyage / désinfection en fin de

bande, l'ouverture des bâtiments ou la rentrée des poulets le soir, voire le temps consacré à l'abattage et à la vente directe en cas d'atelier de transformation. Globalement, ramené au poulet produit, élever un poulet de qualité nécessite cinq fois plus de temps de travail qu'un poulet standard.

Forte vigilance lors de l'accueil de personnes extérieures, moindre pour les véhicules

La biosécurité est très présente lors de l'accueil de personnes extérieures à l'exploitation : sur-chaussures et sur-cotte sont utilisées neuf fois sur dix, et les charlottes huit fois sur dix. Afin de limiter l'introduction de pathogènes extérieurs dans les bâtiments des volailles, des sas équipent la quasi-totalité des exploitations avicoles, en volailles sous signe de qualité comme en volailles standard. Ces sas disposent plus de huit fois sur dix d'un lavabo, de produits désinfectants et d'essuie-mains jetables et, pour moitié, d'un pédiluve. Les trois quarts des éleveurs se changent entre zone « sale » (accès extérieur) et zone « propre » (accès intérieur) ; comme dans les autres régions, du fait de la densité des élevages, cette proportion est plus élevée dans les élevages de volailles standard (84 % en Pays de la Loire) que dans les élevages sous signe de qualité (66 %). Sept éleveurs sur dix qui

se changent enlèvent alors chaussures et cotte.

Comme en Bretagne, seuls 5 % des élevages régionaux désinfectent systématiquement camions et autres véhicules qui pénètrent sur le site, contre 12 % au niveau national. Cette proportion nationale plus élevée s'explique par l'importance de cette pratique dans certaines régions comme la Nouvelle-Aquitaine (29 %) ou l'Occitanie (39 %), notamment en élevages de qualité, où valeur ajoutée des productions avicoles et épidémies d'influenza aviaire ont pu les amener à accentuer leur vigilance. En Pays de la Loire, neuf élevages sur dix ne désinfectent jamais les véhicules extérieurs (huit sur dix en France). Cela est à relativiser, car certains camions arrivent déjà désinfectés au préalable, et d'autres ne pénètrent pas sur l'exploitation. De plus, depuis l'enquête, les consignes de biosécurité ont été considérablement

renforcées (cf. encadré). La mise en œuvre de précautions particulières lors de l'introduction de matériel dans le bâtiment, et sa désinfection après usage, sont un peu plus courantes en Pays de la Loire qu'au niveau national.

A l'enquête, 58 % des élevages régionaux réalisent systématiquement des contrôles en vue de détecter des éléments pathogènes sur les animaux introduits dans les bâtiments, mais 22 % ne le font pas (30 % en élevages de poulets sous signe de qualité) ; les autres le font occasionnellement. La surveillance est visuelle et bactériologique pour la moitié des élevages la pratiquant, uniquement bactériologique pour 40 %, et visuelle pour les 10 % restants. L'usage de chiffonnettes pour le contrôle des salmonelles est également mentionné par les éleveurs. Ces pratiques sont similaires au niveau national.

CONTENU MINIMAL DU PLAN DE BIOSÉCURITÉ (arrêté du 10 juillet 2017)

Chaque détenteur est responsable de la mise en application du plan de biosécurité qu'il a défini et qui contient a minima les éléments ci-dessous :

1. Le plan de circulation incluant la délimitation de la zone publique et du site d'exploitation et des aires de stationnement et de lavage et les sens de circulation ;
2. La liste tenue à jour des personnes indispensables au fonctionnement des unités de production ou de détention d'oiseaux sauvages captifs, en précisant leurs fonctions ;
3. Le plan de gestion des flux dans l'espace et/ ou dans le temps (circuits entrants et sortants des animaux, du matériel, des intrants, des produits et des sous-produits animaux) ;
4. Le plan de nettoyages-désinfections et de vides sanitaires, par unité de production (comprenant les protocoles et les enregistrements) ;
5. Le plan de gestion des sous-produits animaux ;
6. Le plan de lutte contre les nuisibles ;
7. Le plan de protection vis-à-vis de l'avifaune sauvage ;
8. Le plan de formation du détenteur et du personnel aux bonnes pratiques d'hygiène (attestations de suivi) ;
9. La traçabilité des interventions des équipes de personnels temporaires (nom et coordonnées de l'entreprise, date et objet de l'intervention ; bons de livraison et d'enlèvements) ;
10. La traçabilité des bandes par unité de production (déclarations de mise en place, enregistrements de l'origine et de la destination) ;
11. La traçabilité des autocontrôles (nature et fréquence) sur la mise en œuvre du plan de biosécurité ;
12. Les risques liés à la détention de volailles non commerciales ou d'oiseaux sauvages captifs.

Arrêté ministériel du 8 février 2016 mis en place au 1^{er} juillet 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032000273>

Nécessaires traitements de l'eau et des bâtiments

Les volailles doivent avoir accès, en permanence, à de l'eau en quantité suffisante et de bonne qualité sanitaire. L'eau est le « premier aliment » des

volailles : au cours de leur durée d'élevage, elles en consomment deux fois plus que d'aliment. A un jour, un poussin comme un dindonneau

consomme la moitié de son poids en eau. Dans la région, les volailles ont majoritairement accès à un point d'eau de type pipette (plus de sept fois sur

dix) mais également de type cloche (quatre fois sur dix). Près de la moitié des élevages ont recours à des ressources autonomes en eau d'abreuvement (puits ou source). Des analyses bactériologiques et physico-chimiques sont alors quasi systématiquement réalisées ; s'il y a désinfection de l'eau (plus fréquente en élevages de volailles standard), c'est le chef d'exploitation qui met en œuvre le procédé de désinfection (produits biocides le plus souvent, comme le chlore

ou le peroxyde d'hydrogène). Une purge des canalisations est systématiquement effectuée avant la mise en place des animaux ; un élevage sur deux assure également une purge régulière pendant les 15 premiers jours de vie. En revanche, les deux tiers des élevages (en standard comme en élevage sous signe de qualité) n'effectuent jamais de contrôle sur la litière introduite dans les bâtiments.

Moins de la moitié des éleveurs prennent des précautions particulières pour

se protéger d'éventuelles affections lorsqu'ils prélèvent les cadavres ; parmi eux, la quasi-totalité d'entre eux utilise des gants, rarement un masque. Les trois quarts des éleveurs stockent les cadavres dans un lieu situé loin des bâtiments d'élevage, la plupart du temps dans un congélateur. Un circuit de circulation spécifique pour le camion d'enlèvement est prévu dans les deux tiers des élevages.

Vaccination plus fréquente dans la région

Comme au niveau national, seul un élevage sur sept isole les animaux malades dans un espace prévu à cet effet (infirmerie). La vaccination systématique concerne neuf élevages sur dix dans la région, contre trois sur quatre en moyenne nationale. C'est la proportion la plus élevée des principales régions productrices. Et parmi les éleveurs qui ne vaccinent pas, certains rappellent que leurs poussins sont déjà vaccinés en couvoir avant arrivée dans l'élevage. Les vaccins (contre la Gumboro par exemple) sont principalement administrés via l'eau de boisson et dans une moindre mesure

en pulvérisation. L'administration de produits contre les parasites internes est plus fréquente en élevages sous signe de qualité, où les animaux sont plus exposés à ce type d'infestation, du fait des sorties sur parcours et d'une durée de vie plus longue (au moins 81 jours pour un poulet label ou bio, contre 41 jours en moyenne pour un poulet standard). Les parasites externes font l'objet de traitements dans seulement un élevage sur six. C'est le chef d'exploitation qui applique les médicaments vétérinaires.

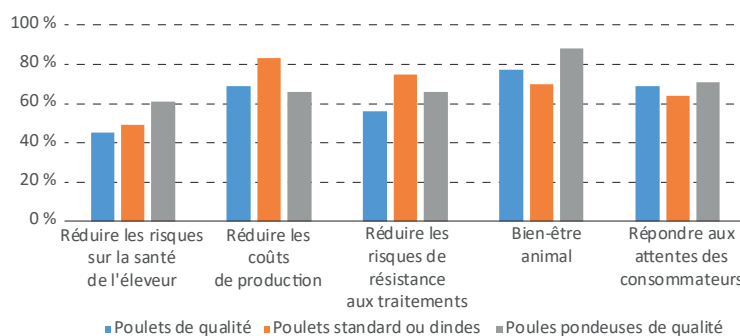
Les principales sources d'information utilisées avant traitement vétérinaire

relèvent avant tout de l'observation des animaux, de l'expérience de l'éleveur ou de la consultation d'un vétérinaire. Dans une moindre mesure, les fournisseurs ou techniciens sont consultés. Les bulletins d'alerte épidémiologique et l'expérience d'autres agriculteurs sont rarement cités comme sources d'information. Avant mise en œuvre d'un traitement, la réalisation systématique d'autopsies et d'antibiogrammes est plus fréquente en élevages de volailles standard (six élevages sur dix).

Moindre recours à la médication

Une majorité d'éleveurs (58 %) estime que le recours à la médication est en baisse depuis cinq ans, 37 % l'estimant stable. Les traitements complémentaires ou alternatifs sont utilisés dans près de quatre élevages sur dix, la phytothérapie surtout, l'homéopathie dans une moindre mesure. Dans la région comme dans les principales régions productrices, plus de sept élevages de volailles sur dix ont mis en place des pratiques visant à réduire l'utilisation de médicaments vétérinaires (antiparasitaires, antibiotiques ...), cette proportion étant plus forte dans les élevages de volailles standard. En Pays de la Loire, les motifs de recherche de réduction d'utilisation des médicaments vétérinaires diffèrent selon le type d'élevage (figure 5) : en poulets sous signes de qualité, le bien-être animal est cité en premier, suivi des attentes des consommateurs et de la réduction des coûts de production. En volailles standard, la réduction des coûts de production arrive en tête, suivie par la réduction du risque de résistance aux traitements et le bien-être des animaux. En volaille de chair, le motif de réduction

Figure 5 : les raisons de réduire l'utilisation de médicaments vétérinaires



Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

des risques sur la santé de l'éleveur est avancé par moins d'un éleveur sur deux. La surveillance des volailles s'effectue plusieurs fois par jour, la surveillance électronique restant l'apanage des élevages de volailles standard (moins de 10 % des élevages sous signe de qualité y ont recours). De même, la pratique du desserrage (abattage d'une partie des animaux avant le reste du groupe, pour optimiser la croissance des animaux) est quatre fois plus fréquente en élevages

standard, et concerne la moitié de ces élevages. Le dégriffage (pour éviter les blessures entre animaux, en particulier chez les dindes) est peu usité, et plutôt pris en charge au couvoir avant arrivée dans l'élevage. Pour plus de huit éleveurs sur dix, le bien-être animal constitue un sujet de discussion ; les techniciens, et dans une moindre mesure les vétérinaires, sont alors les principales sources d'information.

Evacuation des effluents en fin de bande

Comme en France, quelle que soit la production (poulets de qualité ou standard, dindes), l'évacuation des

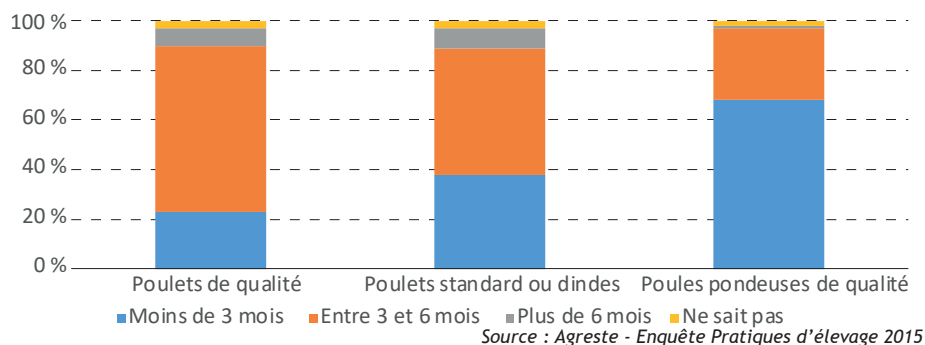
effluents se fait en quasi-totalité au tracteur, sans séchage avant évacuation, en fin de bande, au moment du vide

sanitaire. Lors du vide sanitaire entre chaque bande, les bâtiments avicoles sont désinfectés. Neuf exploitations sur

dix utilisent des raticides, traitement le plus souvent assuré par une société extérieure. La moitié des élevages utilisent également insecticides ou acaricides au cours de l'année, principalement en pulvérisation.

Un élevage sous signe de qualité sur quatre dispose d'une fumière (un sur trois en élevages standard), vidangée deux à trois fois par an, parfois également destinée aux effluents bovins. Huit exploitations sur dix pratiquent, souvent ou tout le temps, le stockage du fumier au champ ; c'est plus systématique en élevages sous signe de qualité (74 %) qu'en élevages standard (65 %). En volaille de chair, la majorité des exploitations stockent entre 3 et 6 mois (figure 6). La plupart du temps, aucun traitement n'est pratiqué sur le fumier de l'atelier volaille. En élevages de poulets sous signe de qualité, 78 % des

Figure 6 : stockage du fumier au champ



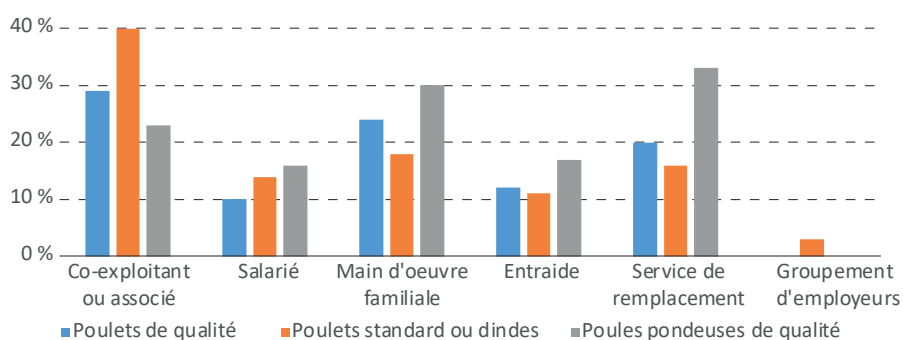
effluents sont épandus sur l'exploitation ; en élevages de volailles standard, la proportion est de 60 %, le reste se partageant à parts égales entre stockage sur des terres mises à disposition par un

autre agriculteur et effluents exportés (vendus, ou pris par un autre exploitant ou une société de compostage).

Remplacement assuré surtout par un associé ou un membre de la famille

En volaille de chair, plus des deux tiers des éleveurs se sont absents plus de deux jours consécutifs au cours de l'année (hors congés maladie). Dans ce cas, ils se font remplacer en priorité par un associé ou un membre de la famille (figure 7). Dans une moindre mesure, mais plus fréquemment que dans les autres régions, ils font appel à un service de remplacement. En cas d'absence, le non recours à un service de remplacement ou à un groupement d'employeurs a deux explications : ou bien l'éleveur ne le souhaite pas (une fois sur deux), le remplacement est alors assuré « en interne » par un associé ou un salarié ou par la main d'œuvre familiale ; ou bien, pour un éleveur sur deux, cela correspond à des périodes de

Figure 7 : modes de remplacement en cas d'absence



vacances prises pendant le vide sanitaire. Les comportements sont similaires en

élevages sous signe de qualité et en élevages standard.

L'enquête a également été menée dans les élevages de poules pondeuses ; seuls les résultats des élevages de poules pondeuses « de qualité » sont exploitables (cf. méthodologie).

Les résultats sont comparables à ceux des élevages en volailles de chair sur nombre de thématiques : surveillance, contrat avec un distributeur, gestion des effluents, stockage du fumier au champ (mais le plus souvent moins de 3 mois), biosécurité des personnes et des véhicules, purge des canalisations, désinfection des bâtiments et du matériel, stockage et enlèvement des cadavres, vaccination, infirmerie, pratiques visant à réduire l'utilisation de médicaments vétérinaires.

Des caractéristiques plus significatives de ces élevages concernent :

- **les bâtiments** : en poules pondeuses de qualité, près de neuf élevages sur dix n'abritent qu'un bâtiment, le plus souvent construit après 2000, d'une surface moyenne de 900 m². Le nombre moyen de places par bâtiment est de l'ordre de 6 000 poules pondeuses en bio et de 7 000 poules pondeuses en plein air. En poules pondeuses bio, le sol est le plus souvent en béton ; en poules pondeuses de plein air, il se partage entre béton et caillebotis ou sol grillagé. Peu fréquente en poules pondeuses de plein air, la litière est présente dans plus du quart des élevages de poules pondeuses bio. Les poules pondeuses de qualité ont accès à un parcours, d'une surface moyenne de 51 000 m² par exploitation, pour l'essentiel aménagé avec des arbres. Le réseau d'alimentation en eau est très souvent à l'origine de l'eau d'abreuvement.

- **le temps de travail** : la durée moyenne consacrée pour les soins et la surveillance est estimée à 1h40 par jour, légèrement moindre qu'au niveau national. Le temps consacré à l'alimentation est faible, estimé à 20 minutes par jour, le système étant largement automatisé. Celui dédié aux autres tâches (principalement le ramassage et le conditionnement des œufs, mais aussi le nettoyage/curage/paillage en fin de bande) est estimé à 4h20 par jour. Comme dans l'ensemble des élevages de volailles de chair, 1,5 personne en moyenne travaille pour l'atelier de poules pondeuses de qualité. En cas d'absence, un service de remplacement est sollicité une fois sur trois.

Méthodologie de l'enquête

L'enquête Pratiques d'élevage 2015 est une enquête nationale menée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Elle s'inscrit dans la suite de l'enquête « bâtiments d'élevage » datant de 2008, en élargissant les thématiques. Elle apporte des informations actualisées sur les bâtiments d'élevage, mais aussi sur les pratiques des éleveurs dans différents domaines, tels que l'alimentation, la biosécurité, la santé et le temps passé par les exploitants pour s'occuper de leurs animaux.

L'unité enquêtée est une exploitation agricole détenant un effectif minimum d'animaux, afin de ne retenir que les exploitations « professionnelles » : pour les volailles : au moins 5 000 poules pondeuses ou 4 000 capacités équivalents poulets (1 dinde = 1,5 poulet).

Dans la région, en volailles de chair, 293 exploitations ont été enquêtées, représentant 2 644 élevages : 115 élevages de poulets « de qualité » représentant 1 245 élevages, et 178 élevages de volaille standard représentant 1 399 élevages. En poules pondeuses de qualité, 92 exploitations, majoritairement en œufs bio ou de plein air, ont été enquêtées, représentant 177 élevages. En poules pondeuses d'œufs en cage, 15 exploitations ont été enquêtées.

Pour en savoir plus

« Pratiques d'élevage 2015 élevages de volailles », Agreste, Chiffres et Données - Série Agriculture, n° 250, juillet 2018
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/chiffres-et-donnees/article/pratiques-d-elevage-2015-elevages-14952>

« Typologie des exploitations avicoles en Pays de la Loire », Agreste Pays de la Loire, RA 2010, juillet 2013
http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Typo_2013_07_Aviculture_4_cle0e7775.pdf

« La filière aviculture de chair des Pays de la Loire : contexte et enjeux », Chambre régionale d'Agriculture, juin 2019
https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/2019_la_filiere_aviculture_de_chair_en_PdL_contexte_enjeux.pdf

« Agreste, enquête aviculture 2008 », <http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-d-elevage/enquete-aviculture-2008/>

« L'aviculture reste très présente malgré les restructurations », Agreste Pays de la Loire, enquête aviculture 2008, mai 2010
http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agreste_2010_05_Aviculture_cle445967.pdf

« Influenza aviaire : les mesures de biosécurité pour les opérateurs professionnels »
<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels>

Agreste : la statistique agricole



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information
statistique et économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2
Tél. : 02 72 74 72 40 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Yvan Lobjoit
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Coutard
Rédaction : Olivier Jean
Composition : Bénédicte Guy
Impression : SRISE à NANTES
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1956 - 7499

